

INTRODUCTION

PRÉFACE

Le présent document constitue le Plan municipal de Fredericton. Depuis son adoption par le conseil municipal de Fredericton en 1991, il a fait l'objet de révisions et de modifications périodiques. En 2002, le conseil municipal de Fredericton a demandé au personnel des Services d'aménagement de le réviser en profondeur.

Le Plan municipal énonce les politiques à long terme du conseil qui orienteront toutes les utilisations futures des sols dans la ville. Il est rédigé de sorte à assurer une souplesse et à s'adapter à l'évolution des circonstances dans les années à venir. Il ne devrait pas y avoir lieu d'y apporter des modifications, sauf si des changements de fond sont proposés. Néanmoins, des modifications périodiques pourront s'avérer nécessaires, aussi est-il recommandé de consulter les Services d'aménagement à des fins de renvoi officiel.

OBJET

Le Plan municipal de Fredericton met en place un large cadre de planification en vue de gérer la croissance et la transformation futures de la ville tout en orientant la mise en œuvre des politiques à l'égard d'une variété de questions touchant l'utilisation des sols et l'aménagement. Au jour le jour, il doit servir à orienter la prise de décisions au sein des secteurs public et privé. À plus long terme, il orientera la prise des principales décisions en matière d'établissement des politiques relatives aux dépenses en immobilisations ainsi qu'au contenu de l'*Arrêté de zonage de The City of Fredericton* et des projets d'aménagement.

Le présent document met en lumière plusieurs questions de planification importantes, lesquelles nécessitent des études plus poussées. En outre, il pourrait s'avérer nécessaire de réaliser des projets d'aménagement de secteurs particuliers pour répondre aux problèmes relatifs à l'aménagement de quartiers et à l'urbanisme. Par conséquent, le Plan municipal constitue le fondement permettant de prendre diverses initiatives de planification au cours de sa période de mise en œuvre tout en assurant à la fois la continuité et la cohérence aux endroits où sont entreprises des activités de toutes sortes.

FONDEMENT

Le Plan, qui comprend un texte écrit et une Carte générale de l'utilisation future des sols, a été réalisé et édicté en conformité avec la *Loi sur l'urbanisme* du Nouveau-Brunswick.

En 2002, le conseil municipal a autorisé une révision complète du Plan municipal. Le programme de révision était coordonné par un comité directeur formé de quatre personnes et constitué par le conseil. Sa représentation était assurée par deux conseillers municipaux et deux membres du comité consultatif en matière d'urbanisme.

Sous la direction du comité directeur de révision du Plan, ce programme comportait quatre phases :

- Phase I Préparation et (ou) examen des rapports techniques.
- Phase II Préparation d'un document de réflexion et de projets de politiques et de propositions formulées chapitre par chapitre. Opinion de la population sollicitée au regard de chacun de ces chapitres.
- Phase III Élaboration d'une ébauche du Plan révisé et opinion de la population.
- Phase IV Délibération du conseil et adoption; opinion de la population.

Le programme était organisé de telle sorte à assurer que le contenu du Plan pourrait être

défendu en prenant appui tant sur l'opinion de la population que sur les études techniques préliminaires. Chaque chapitre du Plan a fait l'objet d'une attention particulière dans le respect du processus surindiqué. Des occasions significatives pour permettre à la population de donner son opinion ont été prévues dans le processus. Le comité directeur a tenu en tout quatorze séances portes ouvertes partout dans la ville, lesquelles ont fait l'objet d'une vaste publicité. Le comité s'est servi de la page Web de la ville pour fournir des renseignements sur le processus de révision du Plan et recueillir l'opinion de la population sur des questions liées au Plan. Le personnel des Services d'aménagement a accepté toutes les invitations qui lui ont été lancées de parler aux groupes qui s'intéressent au Plan municipal et a participé à plusieurs réunions avec des groupements tels que l'Association des jardins botaniques de Fredericton, l'association Main Street Business Development Association Inc. et la corporation Downtown Fredericton Inc., ainsi qu'avec des groupes de personnes âgées. Le processus de consultation de la population avait pour objet d'encourager l'expression d'un large éventail d'opinions. À la fin de la révision chapitre par chapitre du Plan, des assemblées publiques ont eu lieu pour présenter l'intégralité de la version préliminaire du Plan aux résidents de la ville. Comme partie intégrante du processus formel d'adoption, le conseil a tenu d'autres audiences publiques.

ORGANISATION

Le Plan municipal se divise en quatre sections de texte écrit et une section d'annexes de cartes jointes.

- | | |
|-------------|--|
| Section 1.0 | Cette section arrête la stratégie de croissance et expose l'objet de chaque élément clé du Plan. Un énoncé de vision descriptif fait apparaître une image prospective de la ville. |
| Section 2.0 | Cette section comprend les objectifs, les politiques et les propositions du Plan se rapportant à chacun des éléments clés. |
| Section 3.0 | Cette section énonce les politiques applicables à des secteurs précis de la ville. Ces secteurs présentent des questions toutes particulières en matière d'aménagement, lesquelles nécessitent des énoncés de politique plus détaillés. |
| Section 4.0 | Cette section énumère les modifications apportées au Plan municipal. |
| Annexes | Cette section comprend la Carte générale de l'utilisation future des sols. Des cartes de renvoi aux politiques s'y trouvent aussi pour guider la mise en œuvre du Plan, mais elles ne sont pas adoptées en tant que partie intégrante du Plan. |